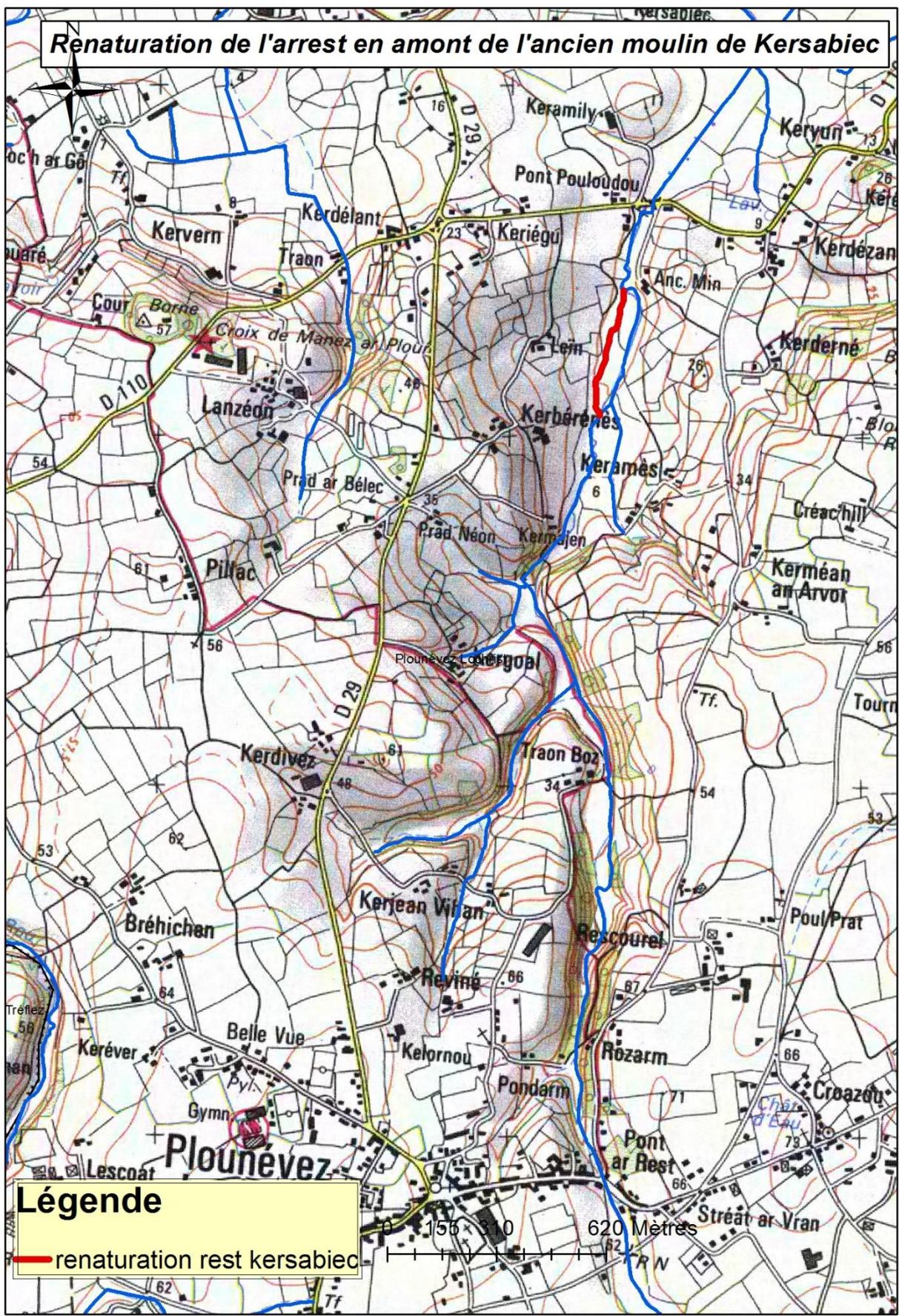
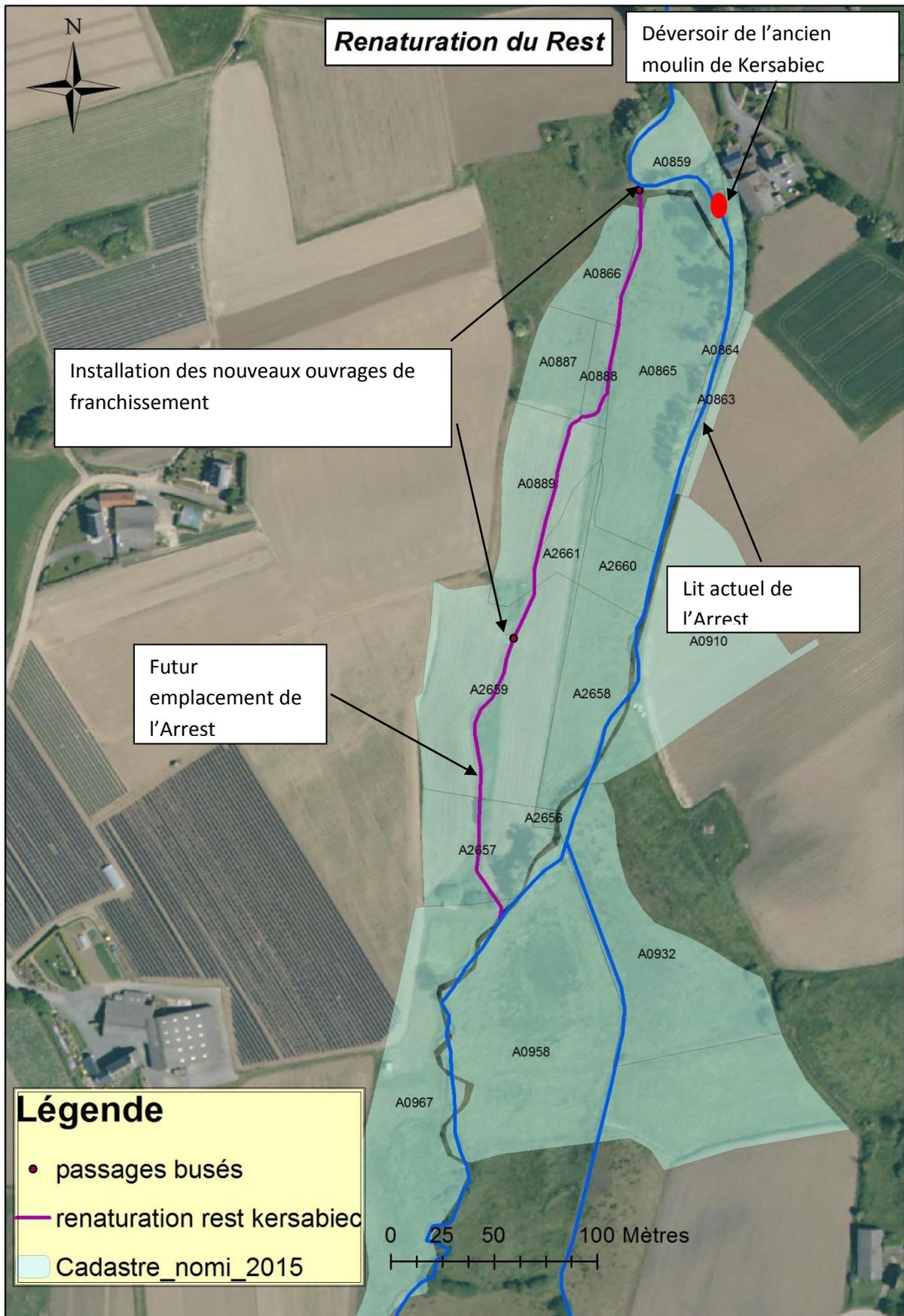


ANNEXE

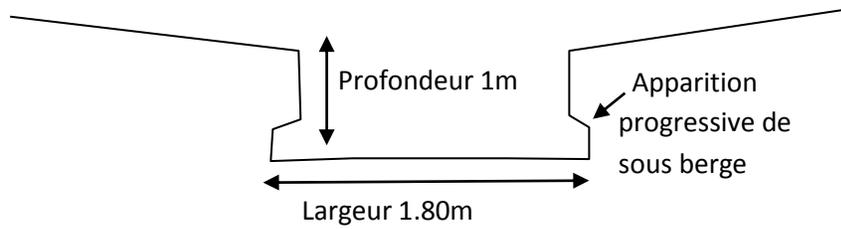


2- Plan de masse ou plan cadastral



Profil en travers du futur lit de la rivière l'Arrest au droit des travaux

Etat espéré après le premier hiver

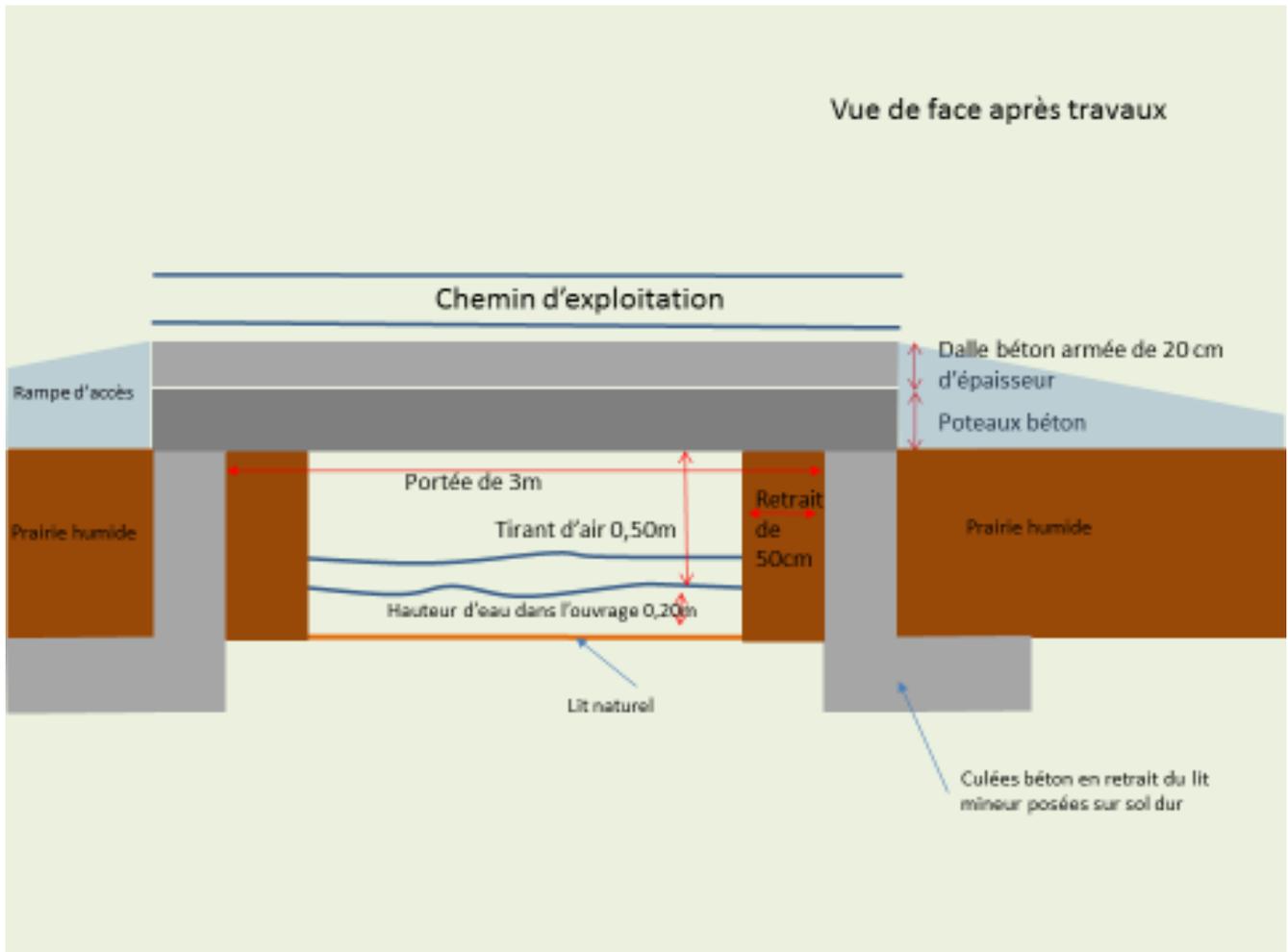


La sinuosité du futur tracé sera peu prononcée. La condition émise par les riverains de l'Arrest pour la réalisation du projet de renaturation (400mètres) est de ne pas modifier le parcellaire actuel. Il n'est donc pas envisageable, pour ce projet, de tracer un cours d'eau sinueux. Le but recherché ici est principalement de restaurer la continuité écologique de ce cours d'eau en remplaçant le lit de l'Arrest au point bas de la vallée et de contourner par la même occasion le déversoir (ouvrage infranchissable) de l'ancien moulin de Kersabiec (fort potentiel piscicole à l'amont de l'ouvrage concerné voir photo ci-dessous



3-Vue de face des ouvrages de franchissement réalisés

Le gabarit trop important (2m de large) de la rivière l'Arrest ne permet pas l'installation de buses. Les ponts béton pour le passage des bovins et du matériel agricole sont les ouvrages les plus adaptés pour ce type de cours d'eau.



4-déversoire de l'ancien moulin de Kersabiec

